PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 16
Présents : 14
Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
06/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à vingt heures quinze minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :
Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda,

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MOREAU Mathieu

Ordre du jour

1 - Approbation du compte-rendu du 25 Février 2025
2 - Déclaration d'intention d'aliéner
3 - Comptes-rendus des décision (délégation)
4 - Demande de subvention annuelle
5 - Demande de subvention exceptionnelle du twirling
6 - Réorganisation du temps de travail des agents techniques et administratifs
7 - Révision plan financement du projet de rénovation énergétique de l'école
8 - APD Rénovation énergétique pour l'école
9 - Demande pour l'occupation du domaine public pour de la vente d'outillage professionnel
10 - Convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation et identification des chats
11 - Tarif du repas du 14 Juillet 2025
12 - Questions diverses

M. Jean-François SALANON, Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

M. MOREAU Mathieu est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 25 Février 2025
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2025.

Décision :

Droit de préemption urbain : décision de ne pas préempter sur les parcelles suivantes :

B446	68 rue de la Poste-Prissé la Charrière	332 m²
B447	La Fricaudière-Prissé la Charrière	469 m²

Décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises par lui par délégation du Conseil Municipal.

Par décision du 24 février 2025, le Maire a décidé de signer le devis n°0011255962 avec l'entreprise **SONEPAR** pour 4 colonnes de son pour l'église de Prissé-la-Charrière pour un montant de 597.60 €HT soit 717.12€ TTC

Par décision du 3 mars 2025, le Maire a décidé de signer le devis n°27-0225 avec l'entreprise **FAN DE MENUISERIE** pour la fabrication et pose de garde-corps alu blanc pour le logement communal situé au 4 Logis Rouge à Prissé-la-Charrière pour un montant de 1 440€ HT soit 1 728€ TTC.

Numéro interne de l'acte : 2025-15bis
Objet : Attribution subventions 2025

Le maire propose de diminuer les subventions annuelles pour permettre d'attribuer une subvention exceptionnelle plus importante à l'association ETBN.

M. Mathieu MOREAU et M. Antoine VENEAU ne prennent pas part au vote

Décide d'accorder les subventions aux associations suivantes

Organisme	MONTANT 2025
ASP ESTUAIRE	35
ADMR DE BEAUVOIR SUR NIORT	1000
BANQUE ALIMENTAIRE	35
CYCLO-VTT	70
ETBN 79 (TWIRLING BATON)	100
FRANCE ADOT 79	35
JUDO CLUB PLAINE DE COURANCE	70
PROMOTION SANTE (ex IREPS)	35
RESTO DU CŒUR	70
SCLEROSE EN PLAQUE	35
SECOURS CATHOLIQUE	35
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	35
SSIAD PLAINE ET MARAIS	200
UNION POUR LA MUSIQUE	70
SOUVENIR Français	70
UDAF	70
TELETHON	85
TOTAL	2 050

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2025-16
Objet : Attribution subvention exceptionnelle pour le club de twirling

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le club de twirling bâton de Beauvoir sur Niort nous sollicite pour une aide exceptionnelle dans le cadre de sa participation à la coupe du monde de twirling bâton en août 2025 à Turin.

Considérant que deux jeunes athlètes sélectionnés sont issus de la commune de Plaine-d'Argenson,

Considérant que le budget engagé dans cette opération dépasse les capacités de financement de l'association, cette aide permettra de participer au financement du transport, de l'hébergement et de la restauration.

M. Mathieu MOREAU et M. Antoine VENEAU ne prennent pas part au vote.

• Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de **700,00 €** à l'association de Twirling-bâton de Beauvoir sur Niort.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Réorganisation du temps de travail des agents techniques et administratifs
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs agents sur services techniques et administratifs ont souhaité réorganiser leur temps de travail. Plusieurs saisines ont été déposées au Comité Social et Territorial et ont reçu un avis favorable à l'unanimité. Des arrêtés seront pris et transmis au service expertise du Centre de Gestion.
Un tableau récapitulatif est présenté au Conseil Municipal

Numéro interne de l'acte : 2025-17
Objet : Projet de rénovation énergétique de l'école – Phase APD
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en date du 9 janvier 2025, ce dernier avait validé l'Avant-Projet Sommaire finalisé du projet de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Charles Rossignol ainsi que le plan de financement. Ce dernier a été déposé, par voie dématérialisée, auprès de la Préfecture pour solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL. Monsieur le Maire informe, que suite à ce dépôt de dossier, une rencontre a eu lieu en préfecture pour présenter plus en détail ce projet.

Ainsi, il a été demandé à la commune, de soumettre, impérativement, à la préfecture l'avant-projet détaillé pour l'obtention d'une éventuelle subvention au titre de la DETR/DSIL. Le projet d'extension de la garderie nécessitant encore des études complémentaires avant d'arriver au stade de l'Avant-Projet Sommaire, Monsieur le Maire propose de déposer auprès des divers potentiels financeurs (état, SIEDS), pour l'année 2025, la partie rénovation énergétique de l'école et en 2026 le projet de garderie.

Ainsi, Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet-Détaillé et le plan de financement révisé suite à la plus-value des brises soleils non prévus dans l'Avant-Projet-Sommaire finalisé et la mise à jour des tarifs des fabricants pour le lot chauffage et électricité.

Le Plan de financement initial a été validé ainsi :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en €)	
Études et missions de maîtrise d'œuvre	72 250,00	État / DETR-DSIL	255 240,00
Travaux de réhabilitation énergétique et d'extension du groupe scolaire Charles Rossignol	560 500,00	État / Fonds vert rénovation énergétique (Dépenses éligibles : 385 307 €)	200 000,00
		Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres (Dépenses éligibles : 385 307	115 592,00

		€) Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres Commune	à déterminer 61 918,00
Total	632 750,00	Total	632 750,00

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Détaillé de la rénovation énergétique de l'école se décomposant ainsi :

	APS-FINALISE	APD	PLUS VALUE	CCTP LOTS
LOT DESAMIANTAGE	14 000,00 €	14 000,00 €		Lot 2
LOT CLOS ET COUVERT	129 800,00 €	153 200,00 €	23 400,00 €	Lot 1 Lot 3 Lot 4 Lot 5
LOT CLOISONS MEN INTER DOUBLAGES ISOLATION	115 700,00 €	115 700,00 €		Lot 6 Lot 7 Lot 8
LOT ELECTRICITE	40 500,00 €	42 500,00 €	2 000,00 €	Lot 9
LOT CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	172 500,00 €	178 000,00 €	5 500,00 €	Lot 10
TOTAL TRAVAUX		503 400.00 €		

Monsieur le Maire présente ainsi le nouveau plan de financement révisé :
Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Charles ROSSIGNOL révisé

Coût estimatif de l'opération **Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement**				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	**Nom du prestataire**	**Montant (HT)**	**dont montant accessibilité**	**dont montant rénovation énergétique**
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études et honoraires de maîtrise d'œuvre (dont diag. 5 000 € H.T.)	BET ITES	65 150,00 €		63 478,00 €
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
	Sous-total MOE/Études	65 150.00 €	0,00 €	63 478,00 €
Travaux ou acquisitions			A détailler le cas échéant	
Lot désamiantage		14 000,00 €		
Lot clot et couvert		153 200,00 €		153 200.00 €
Lot partitions et finitions		115 700,00 €		115 700,00 €
Lot électricité		42 500,00 €		42 500,00 €
Lot chauffage, ventilation et plomberie		178 000,00 €		178 000,00 €
	Sous-total travaux ou acquisitions	503 400,00 €	0,00 €	489 400,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**568 550,00 €**	**0,00 €**	**552 878,00 €**
Ressources prévisionnelles de l'opération				

Financements	à préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR/DSIL 2025		Sollicité	227 420,00 €	40.00%
Fonds Vert Rénovation énergétique	Dépenses éligibles : 552 878 €	Sollicité	113 710.00 €	20.00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
SIEDS	Dépenses éligibles : 552 878 €	Sollicité	170 565.00 €	30.00 %
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		511 695,00 €	90.00 %
Autres aides non publiques				
à préciser (CAF)	A déterminer		A déterminer	
Sous-total autres aides non publiques			€	
Part de la collectivité	Fonds propres		56 855,00 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		56 855,00 €	10.00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**568 550,00 €**	

Le Planning prévisionnel des travaux est également légèrement révisé et sera le suivant :
La préparation du chantier est prévue en décembre 2025 pour se finir en juillet 2026.

Pour la partie extension garderie une demande au titre de la DETR/DSIL sera déposé en 2026 une fois le projet au stade de l'Avant-Projet-Définitif.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :
- approuver les frais de Maîtrise d'œuvre pour la tranche 1 (rénovation énergétique de l'école) et la tranche 2 (extension de garderie) mais le dossier de demande de subvention pour 2025 ne sera déposé que pour la tranche 1 ;
- valider l'Avant-Projet Détaillé, tel que présenté au Conseil Municipal,
- approuver le plan de financement prévisionnel révisé de l'opération rénovation énergétique de l'école,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État, du Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres, à déposer des dossiers de demandes de financement et à signer, le cas échéant, les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- **APPROUVE** les frais de Maîtrise d'œuvre pour la tranche 1 (rénovation énergétique de l'école) et la tranche 2 (extension de garderie) mais le dossier de demande de subvention pour 2025 ne sera déposé que pour la tranche 1 ;
- **VALIDE** l'Avant-Projet Détaillé, tel que présenté au Conseil Municipal,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel révisé de l'opération rénovation énergétique de l'école,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État, du Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres, à déposer des dossiers de demandes de financement et à signer, le cas échéant, les documents afférents.
- **VALIDE** le planning prévisionnel des travaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2025-18
Objet : Demande pour l'occupation du domaine public pour de la vente d'outillage professionnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Mickael MERCIER.
Il souhaite pouvoir exposer de la vente d'outillage professionnel sur le parking de l'église de Prissé-la-Charrière.

Tous les documents ont été fournis à savoir carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante, carte d'assurance de responsabilité civile des professions non sédentaires, un extrait de kbis.

Monsieur le Maire demande dans un premier temps si le Conseil Municipal accepte d'accéder à la demande Monsieur Mickael MERCIER. Puis dans un second temps, fait une proposition de montant de la redevance d'occupation du domaine public à savoir 20 ou 25 €.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

• Décide d'accepter la demande d'occupation du domaine public (parking de l'église de Prissé-la-Charrière) par Monsieur Mickael MERCIER
• Décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 25€ à chaque occupation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2025-19
Objet : Convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation et identification des chats

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal les difficultés concernant les chats libres.

La commune a pris contact avec la fondation 30 Millions d'Amis pour convenir d'une convention d'identification et de stérilisation des chats libres sauvages.

Monsieur le Maire expose les modalités de fonctionnement de ladite convention.

La fondation a répondu favorablement pour une prise en charge à hauteur de 50 % des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique, des montants maximums suivants :

- 100€ pour les mâles (soit 50€ part Fondation & 50€ part mairie) ;
- 120€ pour les femelles (soit 60€ part Fondation & 60€ part mairie) ;
- 140€ exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;
- 140€ exceptionnellement pour les cryptorchidies (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;

Si les montants pratiqués par le praticien sont supérieurs aux montants indiqués dans la présente convention, le surplus sera facturé à part ou directement par le vétérinaire à la mairie.

Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de travailler avec un vétérinaire proche géographiquement de la mairie pour des raisons pratiques. Il a été demandé à Mr COULIBALY de nous communiquer ses tarifs. Les tarifs proposés par Mr COULIBALY restent dans la limite des tarifs de la convention de la Fondation 30 Millions d'Amis.

Monsieur le Maire propose pour cette année de conclure la convention pour 10 chats.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

• Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation de 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification de 10 chats et tous les documents y afférents et d'inscrire la somme de **550€** au budget 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2025-20
Objet : Tarif pour la participation aux festivités de la fête nationale

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif pour la participation aux festivités de la fête nationale.

Il est rappelé que le prix fixe le repas du midi, du soir y compris les boissons. Il est demandé que des menus végétariens soient prévus.

Il est précisé que ces festivités auront lieu le 13 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

• Décide de maintenir un tarif unique pour les habitants de la commune et les extérieurs, l'intérêt étant de rassembler un maximum de personnes lors ce moment convivial.

• Décide d'augmenter le tarif de 10€ à 12€ par adulte, gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans révolus.

Mr Jacky RIVIERE évoque le fait que le repas des aînés est gratuit pour une tranche d'âge de la population alors que le repas du 14 juillet est payant. Il est rappelé que le repas des aînés a été créer pour maintenir un lien social auprès d'un certain public.

Mme Laetitia HERISSE trouve dommage que les personnes qui ne viennent pas au repas des aînés n'ont pas de paniers gourmands.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- **Point PCIS-PCS** :
  Monsieur le Maire explique que le dossier n'est pas assez avancé pour une restitution auprès du Conseil Municipal.

- **Dossier Mr et Mme FOURNIER**
  Monsieur le Maire fait un rappel du dossier et des diverses actions menées par les avocats. (Litige entre la commune et la demande de construction d'un garage sur un terrain partiellement en zone inondable). Lors du dernier Conseil Municipal en date du 25 février 2025, Monsieur le Maire avait notifié qu'une décision devait être rendue le 11 mars 2025.
  Le jugement a été rendu par la cour administrative d'appel de Bordeaux qui décide :

  - D'annuler le jugement du tribunal administratif de Poitiers du 19 octobre 2023
  - D'annuler l'arrêté du maire de la commune de Plaine-d'Argenson du 8 décembre 2020
  - D'enjoindre le maire de la commune de Plaine-d'Argenson de délivrer le permis de construire sollicité par Mr et Mme FOURNIER
  - De verser la somme de 1500€ à Mr et Mme FOURNIER au titre de L.761-1 du code de justice administrative

  Monsieur le Maire et Mme CHAUSSEGROUX Karine ont été reçus par Mr PELLETANT responsable du service de l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Niortais.
  Un arrêté de permis de construire a été établi en précisant que le terrain est situé dans une zone soumise à des risques naturels d'inondation.

- **Attribution du logement au 4 logis rouge à Prissé-la-Charrière** :
  Monsieur le Maire annonce l'arrivée d'une famille avec 3 enfants scolarisables dans notre école début avril 2025.

- **Extension du scrutin paritaire aux communes de moins de 1000 habitants** :
  Monsieur le Maire explique la nouvelle proposition de loi qui a été adoptée par le Sénat concernant le scrutin de liste paritaire pour les prochaines élections municipales.

La séance est levée à 22h30

Le Secrétaire de séance,
Mathieu MOREAU

Le Maire,
Jean-François SALANON

MAIRIE DE PLAINE - D'ARGENSON
(Deux-Sèvres)